

que la mémoire et la véracité de Mélanie agissant alors de son autorité privée, autant qu'il nous semble. Sa déposition *juridique* est la relation qu'elle a rédigée pour être remise au Souverain-Pontife au cours des informations canoniques faites à ce sujet par l'évêque de Grenoble sur le désir du pape, le 3 juillet 1851. Il serait très intéressant de confronter les deux versions et de voir si elles concordent exactement. Les circonstances dans lesquelles fut rédigée la relation destinée à Pie IX lui donnent un caractère particulier d'authenticité que ne peut avoir par lui-même l'écrit publié vingt-huit ans plus tard. Outre le long laps de temps, il a entre les deux écrits une différence capitale. Le premier fut rédigé dans le temps que les deux enfants pouvaient être considérés comme témoins autorisés du fait miraculeux, agissant alors pour l'accomplissement de leur mission, exécutant un ordre du pape et s'acquittant de ce devoir sous les yeux de témoins spécialement commis à cette enquête. Le récit publié en 1879 n'est pas revêtu des mêmes caractères d'authenticité. Voilà pourquoi il serait d'un grand intérêt de confronter les deux textes. Mais la chose ne serait possible qu'à Rome et avec une autorisation du Saint-Siège qui vraisemblablement serait difficilement accordée. Nous n'avons donc pas d'autre garantie que l'exactitude des souvenirs de Mélanie et sa véracité. Sur le premier point, il est bien croyable que les paroles de la Sainte Vierge se sont profondément imprimées dans son esprit et que la substance ne s'en est pas effacée. Y a-t-elle, sans le vouloir, introduit quelques variantes ou quelques pensées personnelles ? La chose ne serait pas extraordinaire ; mais nous n'en pouvons rien savoir. Quant à sa sincérité et à sa véracité, ce que nous savons nous permet de penser qu'il n'y a pas à les mettre en doute.

« Etant admis que l'écrit est de Mélanie et que Mélanie est sincère, les choses contenues dans le *secret* sont-elles vraies ? — Les plaintes pourraient n'être pas fondées ; il suffirait que ce qui les motivait alors eût cessé. Quand Dieu fait de ces reproches, c'est toujours pour qu'on se corrige.

« Ce qui est annoncé des châtiments non encore vérifiés pourrait ne pas arriver pour la même raison. Et le but de la publication, si la Sainte Vierge l'a voulue, est certainement qu'on évite le châtimement par la pénitence et les réformes nécessaires. En tout cas ce n'est pas l'annonce qu'en fait Mélanie qui le déchaînerait sur le monde si la malice humaine ne le rendait inévitable. On entrerait certainement